

## **CERTIFICAT MEDICAL \_ FICHE A**

Absence de contre-indication à la pratique du Volley et Simple Surclassement

Je soussigné (e),ce jour :	Docteur en médecine, certifie avoir examiné
NOM	; PRENOM
Né ( e ) le/ Numéro	o de licence \\_\_\_\_\
Nom du Club	
et certifie que son état présente une absence c	de contre-indication à :
□ la pratique du Volley, y	compris en compétition.
Fait à	, Le
<u>\$</u>	Signature et cachet du médecin examinateur :
SIMPLE SURCLASSEMENT	
SIMPL	E SURCLASSEMENT
Je soussigné, Dr apte à pratiquer dans les compétitions de (uniquement dans les conditions fixées par les	atteste que ce joueur/joueuse est également es catégories d'âge nécessitant un simple surclassement Règlements Fédéraux).
Fait le :	Signature et cachet du médecin examinateur :
compris en compétition, datant de moins de 3 Santé FFvolley » et attesté que chacune des ru	testant l'absence de contre-indication à la pratique du volley, y s saisons, sous réserve d'avoir renseigné un « Questionnaire de ubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A ns de 6 mois attestant de l'absence de contre-indication à la est nécessaire pour obtenir cette extension.

Pour le sportif mineur, pas de certificat médical, sous réserve que le représentant légal ait renseigné un « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » et ait attesté que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du Volley, y compris en compétition, est nécessaire pour obtenir cette extension.

Pensez à signaler à votre médecin que vous pratiquez du sport en compétition et que tout traitement prescrit peut-être inscrit sur la liste des produits et dispositifs interdits de l'A.F.L.D. (Agence Française du Lutte contre le Dopage <a href="www.afld.fr">www.afld.fr</a>) et nécessiter une demande d'A.U.T. (Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques)

## **CERTIFICAT** à faire remplir par un Docteur en Médecine

Ce certificat médical nécessite un examen médical à la recherche d'une éventuelle contre-indication à la pratique du volley.

Seul le médecin examinateur au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'une épreuve d'effort, une échographie, ou autre, en fonction de l'interrogatoire et des facteurs de risque.

Le médecin s'attachera à rechercher :

## 1.- Par l'interrogatoire :

- les facteurs de risques cardio-vasculaires :
- Age, Sexe, Tabac, Diabète, HTA, Antécédent personnel et familial (notamment de mort subite, ou « de gros cœur »), Dyslipidémie, Obésité, Des signes de MARFAN).
- Symptomatologie cardiovasculaire à l'effort : (palpitations, dyspnée, douleur, malaise, syncope, lipothymie,...)
- 2.- La réalisation d'un électrocardiogramme est recommandée dès la première licence et tous les 3 ans entre 12 ans et 20 ans, puis tous les 5 ans entre 21 et 35 ans
- 3.- La réalisation d'un test d'effort est recommandée tous les 3 ans après 35 ans
- **4.- Une échocardiographie peut être réalisée** selon les résultats de l'ECG, les antécédents familiaux ou devant l'existence d'un souffle organique.
- **5.- La réalisation de radiographies du rachis peut être** demandée devant la notion de douleur lombaire chez l'enfant ou l'adolescent.

Tout joueur licencié FFvolley est susceptible de subir un contrôle antidopage. En cas de traitement médical (médicaments ou suppléments nutritionnels), il y a lieu de vérifier que celui-ci ne contienne pas de molécules inscrites sur la liste des substances interdites. Des autorisations exceptionnelles d'utilisation peuvent être délivrées sous certaines conditions, en utilisant des formulaires d'autorisations à usage thérapeutique (AUT).

La liste des substances interdites et les formulaires d'AUT sont consultables sur le site www.afld.fr.